

# LE RÉSEAU

Bulletin d'information

Avril 2019

## BULLETIN SPÉCIAL

### La nouvelle loi sur les sièges d'auto entre en vigueur le 18 avril

Cette nouvelle mesure du *Code de la sécurité routière* vient prolonger la période d'utilisation obligatoire du siège d'appoint. Ainsi, un enfant devra l'utiliser jusqu'à ce qu'il mesure 145 cm ou jusqu'à ce qu'il soit âgé de 9 ans.

Il est important de rappeler que cette mesure, adoptée en 2018 dans le cadre du projet de loi 165, a pour objectif d'augmenter la sécurité des enfants en voiture en leur évitant de passer prématurément à la ceinture de sécurité utilisée seule.

**Pourquoi 145 cm?** Tout simplement parce qu'au Canada, les ceintures de sécurité des véhicules sont conçues pour des personnes qui mesurent au moins 145 cm.

Indépendamment de ce changement législatif, nos actions de sensibilisation continueront d'être axées sur l'importance d'attendre, avant d'abandonner le siège d'appoint, que l'enfant porte correctement la ceinture de sécurité lorsqu'il est assis directement sur la banquette.

#### RAPPEL

Pour utiliser la ceinture de sécurité sans siège d'appoint, l'enfant doit avoir :

- le dos bien appuyé au dossier de la banquette;
- les genoux pliés au bout du siège.

La ceinture doit passer :

- au milieu de l'épaule de l'enfant (sur sa clavicule);
- sur les hanches de l'enfant (sur les os de son bassin).

**Il est essentiel que l'enfant puisse tenir facilement cette position durant tout le trajet.**



C-5331-1 (16-06)

## DOCUMENTATION MISE À JOUR

En raison du changement apporté à la loi, certaines publications ont été mises à jour. Nous avons également profité de l'occasion pour harmoniser la terminologie relative aux sièges d'auto utilisée par la SAAQ et par Transports Canada, notamment en ce qui a trait aux types de sièges et aux différentes phases d'utilisation. Nous détaillerons le tout dans un prochain bulletin.

### COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Que ce soit pour poser une question, commander du matériel ou demander de la formation ou une mise à jour, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

**Courriel :** [securite.routiere@caaquebec.com](mailto:securite.routiere@caaquebec.com)

**Téléphone :** 1 800 463-7232, poste 2227

**Télécopieur :** 418 626-2345

**Adresse postale :** Sécurité routière  
CAA-Québec  
444, rue Bouvier  
Québec (Québec) G2J 1E3